

revue critique de droit international privé

2

101

SIRIONS
EDITIONS

2-35



SOMMAIRE DU N° 2-1994

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Nathalie MEYER-FABRE. — *La Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* 259

G.-J.-W. STEENHOFF. — *Asser et la fondation de la Conférence de La Haye de droit international privé* 297

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Réintégration dans la nationalité française. — Article 153 du code de la nationalité. — Intéressé marié sous un régime polygamique. — Absence d'autres épouses. — Défaut d'assimilation non établi. — Conseil d'Etat (Sect.), 11 février 1994 (deux arrêts), note P.L. p. 317.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

..... 85896

III. — CONFLITS DE LOIS.

Contrat de travail. — Contrat conclu et initialement exécuté en France. — Salarié détaché auprès d'une filiale à l'étranger. — Convention des parties. — Désignation de la loi étrangère. — Défaut de désignation. — Effet. — Cour de cassation (Ch. soc.), 30 juin 1993 (2 arrêts), note Marie-Ange Moreau, p. 323.

Loi étrangère. — Matière où les parties peuvent disposer de leurs droits. — Preuve. — Charge. — Partie qui invoque la loi étrangère. — Preuve non rapportée. — Application de la loi française. — Cour de cassation (Ch. com.), 16 novembre 1993, note Paul Lagarde, p. 332.

Cautionnement. — Loi applicable. — Loi de l'obligation garantie. — Loi saoudienne. — Principes communs à ce droit et au droit du for. — 2) *Intérêts conventionnels.* — Compte courant. — Solde débiteur. — Exigence d'un écrit. — Compétence de la loi de la Convention d'ouverture de crédit. — 3) *Loi étrangère.* — Charges des parties. — Moyen de défense. — Applicabilité du droit saoudien. — Disposition étrangère non invoquée devant la cour d'appel. — Rejet du moyen. — 4) *Loi étrangère.* — Dénaturation. — Recevabilité du grief (non). — Production de l'écrit prétendument dénaturé. — Nécessité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 16 février 1994, note Horatia Muir Watt, p. 341.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Sentence arbitrale. — Article 1502-4^o, code procédure civile. — 1^o Recours en annulation. — Renonciation. — Règlement d'arbitrage CCI, article 24. — Pouvoir de renonciation. — Limitation. — 2^o Ordre public international. — Corruption. — Contrariété. — Sanction par les arbitres. — Contrôle. — 3^o Contrôle de la sentence. — Pouvoir du juge de l'annulation. — Conformité à l'ordre public. — Réexamen en droit et en fait. — 2) *Sentence arbitrale.* — Dispositions obtenues par fraude. — Ordre public international. — Annulation. — 3) *Corruption.* — Ordre public international français. — Ethique des affaires internationales. — Contrariété. — Cour d'appel de Paris (1^{re} Ch. civ.), 10 septembre 1993, note Vincent Heuzé, p. 349.

Jugement étranger. — Divorce. — Efficacité substantielle. — Demande de séparation de corps postérieurement formée en France. — Irrecevabilité. — Conditions. — Compétence indirecte. — 2) *Convention franco-algérienne du 27 août 1964.* — Article 1^{er}. — Compétence indirecte. — Conditions. — Absence de compétence exclusive des tribunaux français. — Critère du lien caractérisé. — Article 310 du code civil sans application. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 24 novembre 1993, note Bertrand Ancel, p. 367.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 36. — Recours contre ordonnance d'exequatur. Conditions définies par les articles 27 et 28. — Absence de contestation. — Office du juge. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 12 janvier 1994, note André Huet, p. 371.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Interprétation des articles 21, 22 et 23. — Reconnaissance et exécution de jugements rendus dans des Etats non contractants. — Cour de justice des communautés européennes, 20 janvier 1994, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 377.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Saisie conservatoire. — Article 917, § 2 ZPO. — Autorisation. — Fondement. — Exécution du jugement dans un autre Etat contractant. — Discrimination. — Traité de Rome. — Article 7. — Article 220. — Cour de justice des communautés européennes, 10 février 1994, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 388.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Entraide judiciaire. — Décret du 17 mars 1994, p. 401. — *Espace économique européen.* — Décret du 1^{er} février 1994, p. 406. — *Etrangers.* — *Séjour.* — *Emploi.* — Décret du 4 mars 1994, p. 410. — *Exequatur.* — *Jugement contre personne publique.* — *Mesures d'exécution.* — Décret du 18 février 1994, p. 413. — *Union européenne.* — *Citoyenneté.* — Décret du 18 janvier 1994, p. 415.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Etrangers. — *Aide sociale.* — *Résidence régulière.* — *Titres exigés.* — Décret du 15 avril 1994, p. 417. — *Étrangers.* — *Entrée et séjour.* — *Ressortissants de la Communauté économique européenne.* — Décret du 11 mars 1994, p. 418. — *Etrangers.* — *Ressortissants de l'Union européenne.* — *Elections au Parlement européen.* — Loi du 5 février 1994, p. 423. — *Etrangers.* — *Visa de sortie.* — Arrêté du 27 janvier 1994, p. 424.

III. — Communautés européennes.

Parlement européen. — *Droit de vote.* — *Éligibilité.* — *Citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants.* — Directive du Conseil du 6 décembre 1993, p. 426.

IV. — Informations diverses.

Convention internationale. — *Publication.* — *Date.* — Réponse du ministre, p. 434. — *Nationalité française.* — *Acquisition par déclaration.* — *Article 21-14 code civil, issu de la loi du 22 juillet 1993.* — *Liens manifestes.* — *Notion.* — Réponse du ministre, p. 435. — *République française.* — *Territoires.* — *Liste.* — Réponse du ministre, p. 435. — *Nationalité française.* — *Preuve.* — *Certificat de nationalité.* — *Dispense.* — *Carte nationale d'identité.* — *Personnes concernées.* — Réponse du ministre, p. 436.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. — Livres. — Boulanger (François), *Droit civil de la famille (t. I, Aspects internes et internationaux) ; (t. II, Aspects comparatifs et internationaux)* (Horatia Muir Watt), p. 439. — Collins (Lawrence), *Essays in international litigation* (Horatia Muir Watt), p. 441. — Heini (A.), Keller (M.), Siehr (K.), Vischer (F.) et Volken (P.), *IPRG Kommentar zum Bundesgesetz über das Internationale Privatrecht (IPRG) vom 1. Januar 1989* (François Boulanger), p. 443. — Popescu (Tudor R.), *Drept international privat* (Betinio Diamant), p. 447. — *Travaux du Comité français de droit international privé*, p. 449.

II. — Revues

.....